

Mairie Annexe de Baliste Razimbaud

Rue d'Aoste 11100 NARBONNE 2 04.68.32.58.63 Lundi au Vendredi

9h à 12h - 13h à 17h <u>Fermeture du service</u> <u>Titres d'identité</u> 11h30 et 16h30

Hôtel de ville Espace Formalités Place Hôtel de Ville

11100 NARBONNE **11100 NARBONNE 11100 NARBONNE**

8h à 17h
Fermeture du service
Titres d'identité 16h30

Lundi au vendredi

Mairie de St Jean St Pierre Maison des Services

Avenue de la Naïade 11100 NARBONNE

☎ 04.68.90.31.31Lundi au Vendredi8h à 17h

Fermeture du service Titres d'identité 16h30

TENTION LE TEMPS DE TRAIT

ATTENTION LE TEMPS DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER EST DE 20 MIN



LE MERCREDI SUR RENDEZ-VOUS POUR LES DEPOTS DE DOSSIER

DEMANDE DE TITRE D'IDENTITE FRANÇAIS

Durée de Validité :

Carte d'identité : Adulte : 15 ans – Mineur : 10 ans Passeport : Adulte : 10 ans – Mineur : 5 ans

Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt de dossier quel que soit son âge Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt et au retrait du titre d'identité

Le mineur doit être accompagné d'un représentant légal.

Tous les justificatifs doivent être présentés

En original et en photocopie

	 □ Pré-demande en ligne sur le site internet « service-public.fr » Ou Le formulaire Cerfa à retirer en mairie ou mairies annexes, et compléter la 1ère page uniquement, en majusci à l'encre noire, le cas échéant avec les accents et les tirets 		
	1 photographie d'identité <u>conforme</u> (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pliure. (photographe ou Photomaton)		
	1 justificatif de domicile datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation) + photocopie Ou		
	justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec originale et copie de sa carte d'identité et l'attestation 'hébergement complétée		
	Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie (page 2)		
	Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac, au centre des Impôts ou le site internet « service-public.fr »		
	Carte Nationale d'Identité	Passeport	
	Uniquement en cas de perte ou vol : 25 €	- Majeurs : 86 € - Mineurs de 15 ans et plus : 42 € - Mineurs de moins de 15 ans : 17 €	
	Acte de mariage (de moins de 3 mois) ou de décès pour justifier le nom d'épouse ou de veuvage, si première demande d'apparition.		
	□ Justificatif d'état-civil : Si 1ère demande / perte ou vol / changement d'état civil / titre d'identité périmé depuis + de 5 ans : fournir un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (mairie du lieu de naissance) − NE PAS PRODUIRE si votre commune de naissance est reliée à COMEDEC − Pour le vérifier, https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)		
	Déclaration de vol ou de perte (commissariat, gendarmerie) si renouvellement du titre la déclaration de perte est		
	à faire en mairie uniquement. Dans ce cas l'avis d'imposition ou non-imposition est obligatoirement requis.		
	Justificatif de l'autorité parentale à compléter + pièce d'identité des parents (jugement de divorce - si garde alternée : joindre le justificatif de domicile de chaque parents) + photocopies.		
	Justificatif de la nationalité française.		
	Les Titres d'Identité Français seront conservés maximum 3 mois avant destruction.		